

Enfin, l'affirmation selon laquelle des religieux intégristes feraient pression en faveur du retour à une transcription du somali en caractères arabes nous paraît largement démentie sur le terrain.

Au-delà de ces erreurs factuelles, l'éloge de « la politique audacieuse de Siyaad Barre » au début des années 70 nous paraît discutable. Louer le « legs positif » de l'adoption d'une transcription du somali et des campagnes d'alphabétisation subséquentes, c'est faire l'économie d'une analyse sociologique qui en évalue les finalités et l'impact réel sur la société somalienne.

Dans ses développements sur l'histoire et le nationalisme somali l'auteur semble ignorer les principaux débats historiographiques depuis les années 60, notamment les contributions des sociolinguistes ; il présente comme des certitudes (« ce que l'on sait par de multiples recoupements ») des conclusions encore largement controversées.

Les affirmations relatives à la localisation et l'importance numérique des islamistes dans le Nord-Ouest du pays nous paraissent, pour l'avoir vérifié sur le terrain, largement inexactes et le lien établi entre ces mouvements et les derviches du Sayyid Mahamed 'Abdulle Hasaan constitue un contresens sur les dynamiques profondes de l'islam somalien. C'est bien contre les tariqa soufies que les militants de l'islam radical prônent un retour à la véritable foi. Sur le terrain, les sheikhs soufis se sentent directement menacés et s'opposent autant que possible à l'expansion de Al Ittihad.

Nous souhaitons vivement que Didier Morin s'intéresse au corpus des poésies orales à contenu politique, dont la production a été démultipliée par la situation de guerre civile. Il y a là, assurément, matière à une contribution essentielle et passionnante sur l'énonciation du politique dans cette société.

*Daniel Compagnon*

## Histoire d'un enjeu politique : la vision évolutionniste des événements touaregs 1990-1992

**A** propos de mon article : « Bandits, rebelles et partisans : vision plurielle des événements touaregs 1990-1992 », paru dans le n° 46 de *Politique africaine*, A. Bourgeot soulève à sa manière le problème des rapports entre science et politique (« L'enjeu poli-

tique de l'histoire : vision idéologique des événements touaregs (1990-1992) », *Politique africaine* n° 48).

Le postulat de base qui sous-tend toute sa démonstration et toutes ses affirmations — y compris les plus gratuites, celles qui appartienn-

nent au registre affectif de la diffamation — est la dichotomie entre sociétés lignagères et sociétés étatiques. Le passage de l'une à l'autre, qu'A. Bourgeot conçoit comme les étapes successives d'un même processus de développement, serait marqué par certains traits obligatoires et universels, tels que la fusion centralisée des institutions, la dissolution des rapports de parenté, une nouvelle division du travail, la formation d'un marché spécifique... Bref le politique ne deviendrait autonome qu'une fois « délogé de sa gangue parentale » (132).

La production du « politique » devient dans cette optique le monopole des sociétés centralisées. C'est évidemment à l'opposé de cette vision étroitement ethnocentrique que s'inscrit mon analyse.

### Fédéralisme

Lorsque j'utilise l'adjectif « fédéral » pour définir le système politique touareg, je me réfère à l'acceptation générale de ce terme formé à partir du latin *foedus*, *-eris*, « alliance », sans préjuger de la forme de cette association, et non pas à la définition restreinte et conjoncturelle de « fédéralisme », seule retenue par A. Bourgeot, et qui renvoie à un exemple particulier — européen et contemporain — celui du système politique de la République allemande.

L'idée que « les sociétés touarègues » (à propos, quel est le terme vernaculaire correspondant et où en est la rigueur sémantique prônée par l'auteur ?) « se sont constituées en unités politiques (*ettebel*) totalement autonomes les unes des autres » (133) prolonge la thèse dominante des monographies de la période coloniale consacrées aux

Touaregs. Parmi bien d'autres, Maillochau (1) écrit ainsi dans une étude sur les Touaregs de la région de Tanout :

*« Le lien tribal est avec le lien familial, avec lequel il se confond souvent, le seul ciment de la société touarègue ; certes l'identité des castes, la noblesse, constitue également une communauté, mais il n'y a pas de nation touareg, et les confédérations qui ont pu exister représentaient une alliance temporaire basée sur l'intérêt ou la crainte » (1).*

En fait, avant l'expansion coloniale armée, plusieurs textes évoquent clairement les rapports entre les confédérations touarègues ; par exemple, le traité commercial de Ghadamès signé le 28 novembre 1862 pour instaurer « amitié et échange mutuel de bons offices entre les autorités françaises et indigènes de l'Algérie, ou leurs représentants, et les chefs des différentes fractions de la nation Touareg », s'appuie explicitement sur les « bonnes relations » qu'entretient l'Ajjer avec l'Air pour préparer aux négociants français le meilleur accueil (2). Par contre, dès que les Français se heurtent à la résistance touarègue, c'est la vision d'un monde nomade fragmenté et éclaté qui est largement développée, fournissant la légitimation morale de l'entreprise coloniale qui, face à l'anarchie et à l'incurie des indigènes, apparaît comme une mission civilisatrice et même une ingénierie humanitaire comme le précise le Lieutenant Jean au sujet des Touaregs de l'Air :

(1) J. Maillochau, *Les Touareg de la subdivision de Tanout*, Paris, CHEAM 2618, 1956, p. 23.

(2) Cité in A. Çayci, *Büyük Sahara Türk-Fransız rekabeti (1858-1911)*, Atatürk Univeritesi Yayinlari, n° 73, 1970, pp. 192-193.

« Nous verrons jusqu'à quel point est profonde la désorganisation de la race Touareg. Nous pourrions ainsi apprécier que notre politique a été clairvoyante et généreuse lorsqu'elle a apporté sa tutelle à cette race. La direction protectrice que nous lui avons donnée était la seule sauvegarde que les circonstances pussent créer pour écarter les dangers dont elle se menaçait tout en cherchant à nous en rendre victimes » (3).

Dans ce cadre, on comprend également que l'explication des révoltes touarègues aient toujours nécessité le recours à des hypothèses diffusionnistes : certains concepts comme ceux de nation, de révolution, de fédération ou de territoire, qui auraient inspiré les soulèvements touaregs d'une certaine amplitude seraient empruntés tantôt à la confrérie sénoussie pour la révolte de 1917, tantôt aux États modernes par l'intermédiaire de la scolarisation (4) ou encore de la lecture du Livre Vert de Khadafi, comme l'explique A. Bourgeot dans une publication récente (5).

A cette thèse de l'anarchie, fortement instrumentalisée pendant la période coloniale, j'ai comparé diverses interprétations historiques endogènes dont la logique s'appuie sur une tout autre conception de l'ordre politique. L'étude de récits historiques recueillis lors d'enquêtes entamées il y a plus de six ans (rasurons notre vertueux collègue, bien avant l'émergence des fronts armés) sur l'histoire coloniale et postcoloniale, dans l'Adrar, la boucle du Niger, l'Oudalen et l'Aïr, m'a permis de travailler sur cet entendement du politique d'un point de vue touareg et sur les principes théoriques qui le charpentent. Parmi les canevas métaphoriques variés et complémentaires qui sont

utilisés pour rendre compte du politique, apparaissent non seulement la parenté, mais aussi d'autres registres plus spécifiques comme celui du corps humain et de la tente. Plusieurs de mes publications rendent compte de ces analyses (6). Les représentations du politique qui en découlent ne se limitent nullement à la logique lignagère dont l'extension s'arrêterait selon A. Bourgeot à l'*ettebel*. Elles proposent au contraire une articulation organique de l'ensemble touareg, appelé *temust n imajaghen*, coiffant cinq grands pôles politiques nommé selon l'analogie métaphorique du corps *tégézé*, pl. *tigeza*, « bassins » (terme possédant également la signification parentale de « neveux utérins »), unités dans lesquelles s'agencent les *taghama*, pl. *taghmawin* « cuisses » appelées *ettebel*, pl. *ettebelen* ailleurs que dans l'Aïr, et enfin les *tawsit*, pl. *tawsitin* (« articulation du poignet »). Dans l'Ahaggar, par exemple, les trois *ettebelen* des Kel Ghela, Taytoq et Tégéhé Mellet constituaient une *tégéhé* représentée par l'*amenukal* de l'Ahaggar, fonction dont les Kel Ghela finirent par s'arroger le monopole (7).

Enfin, les formes institutionnelles de cet agencement d'unités ne

(3) Lt C. Jean, *Les Touareg du Sud-Est, l'Aïr*, Paris, Larose, 1909, p. 125.

(4) Voir Souley Adjé « Des alliances aux violences », *Le Républicain*, 27 février 1992 (cité in *Libertés*, n° 11, avril 1992).

(5) A. Bourgeot, « Identité touarègue : de l'aristocratie à la révolution », *Études rurales* n° 120, 1990, pp. 129-162.

(6) Voir en particulier, H. Claudot-Hawad, « Des États-nations contre un peuple : le cas des Touaregs », *REMMM*, 1987 ; « Femmes touarègues et pouvoir politique », *Peuples méditerranéens*, n° 48-49, 1989, pp. 69-79, « Honneur et politique : les choix stratégiques des Touaregs pendant la colonisation », *REMMM*, n° 57, 1990, pp. 11-47.

(7) H. Claudot-Hawad, « Parenté touarègue et informatique », *Travaux du LAPMO*, 1987, pp. 173-187 (Université de Provence).

sont ni immobiles ni uniques. Comme je l'ai expliqué longuement dans une précédente publication à partir de l'analyse de plusieurs récits historiques touaregs sur la période coloniale et la guerre de Kaosen (8), deux modèles concurrents sont opposés pour la construction de la charpente sociale : le premier est appelé *titek*, terme qui désigne au sens propre le « paravent » qui sert à créer des séparations à l'intérieur de la tente et, au sens figuré, le geste qui repousse, l'action qui exclut. Cette image évocatrice définit la structure hiérarchique où chaque catégorie sociale est enclose dans ses fonctions et où seule une partie de la société assume le pouvoir politique. Les suzerains sont ici assimilés au pilier central de la tente, entouré par les piquets latéraux que représentent les dépendants, modèle correspondant à la tente en cuir en usage dans l'Ajjer, l'Ahaggar et la Tademkakat.

La seconde charpente est définie dans le discours philosophique par le terme d'*igegan* qui désigne « les vertèbres », les « voûtes, les arceaux » et renvoie à la tente en nattes utilisée dans l'Aïr, où les séparations et le pilier central sont remplacés par des arceaux soutenus par les piquets latéraux. Ce modèle se concrétise sur le plan politique par l'institution fort ancienne des *ighollan* de l'Aïr dans laquelle les tribus, ayant renoncé au statut et au tribut, sont placées sur pied d'égalité au sein de l'assemblée (9).

Cependant, dans un cas comme dans l'autre, et bien que la structure hiérarchique favorise les tentations hégémoniques, le modèle idéal du chef est celui d'un arbitre qui cherche à dégager un consensus, et non pas comme le dit A. Bourgeot, au sujet de l'*amenukal*, d'un chef de

guerre (ce rôle est dévolu à un guerrier expérimenté et réputé, qui peut à l'occasion être le chef politique s'il en a la capacité, mais ce n'est pas obligatoire).

J'ai montré dans l'article cité plus haut (10) comment le rôle de l'*amenukal* de l'Aïr, maintenu malgré la destruction des anciens *ighollan* qu'il arbitrait, représentait une ébauche de centralisation politique autour d'un médiateur qui aurait concerné toutes les confédérations touarègues, tentative qui n'a abouti que partiellement et présente un caractère plus théorique que pratique. Par contre, l'assemblée nationale appelée *asagawar n temust* (11) qui réunissait les représentants des grands pôles politiques de l'Ajjer, l'Ahaggar, l'Aïr, la Tademkakat et la Tagareygareyt, était convoquée chaque fois qu'un problème (guerre, conflit entre confédérations, gestion des terres interconfédérales, échanges économiques, soutien politique ou économique d'une unité menacée...) concernait l'ensemble de la communauté dont l'équilibre prenait appui sur ces cinq piliers. Que l'un s'effondre et c'est tout l'ensemble qui était menacé.

En 1917, pour l'arrivée de Kaosen et sur la demande de ce dernier, l'assemblée de la nation fut convoquée par l'*amenukal* de l'Aïr, Tagama, à Agadez comme je l'ai décrit dans un article déjà cité (12).

(8) H. Claudot-Hawad, « Honneur et politique... », art. cit.

(9) Cf. la rubrique Aïr, H. Claudot-Hawad et M. Hawad, « Système des ighollan, Aïr », *Encyclopédie berbère*, T. III, Aix-en-Provence, Edisud, 1988.

(10) H. Claudot-Hawad, « Honneur et politique... », art. cit.

(11) Au sujet du sens d'*asagawar*, voir H. Claudot-Hawad, « Femmes touarègues et pouvoir politique », art. cit.

(12) H. Claudot-Hawad, « Honneur et politique... », art. cit.

## Le débat politique

C'est autour de ces conceptions contrastées de l'ordre politique et des projets de société différents qu'elles incarnent que les dynamiques politiques du début du siècle se sont dessinées chez les Touaregs et que s'est déterminé l'éventail des choix stratégiques. Sur ce point, je renvoie A. Bourgeot — tout stupéfait et dérouté qu'il soit à l'idée qu'un forum politique ait existé chez les Touaregs — à mon article (13) qu'il n'a visiblement pas lu ou pas décrypté bien qu'il le cite en référence.

Kaosen a été le promoteur d'un projet étatique moderne qui heurtait les chefs traditionnels : en fait, il puisait son inspiration politique dans le système des *ighollan* pour concevoir non seulement les rapports entre les groupes sociaux en présence, mais également ceux qui lient les individus. Combattant le paternalisme des anciens, il a été le premier à appliquer avec constance l'idée que tous les hommes sont égaux devant la loi et qu'un individu se définit par ses actions et non par son rang, sa classe ou sa filiation.

Prenant comme beaucoup d'autres Touaregs le parti de l'exil pour organiser la résistance contre l'occupant français, Kaosen prépara sa guerre bien des années avant d'arriver dans l'Aïr comme je l'ai déjà montré en m'appuyant sur les récits de plusieurs témoins historiques touaregs (14) ; c'est pourquoi je date le début de son action à partir des années 1910, où son projet s'affirme concrètement, alors que les chroniques coloniales, imprégnées de l'idée que les nomades sont privés de toute organisation et de toute pensée politiques et ne sont animés que par le goût du lucre et de la rapine, limitent le rôle de Kaosen

à ses affrontements avec l'armée française dans l'Aïr.

## Partisan de non partisan

L'animosité de mon collègue s'échauffe également au sujet du terme de « partisan » que j'emploie pour définir l'une des lectures possibles des réactions violentes contre l'autorité politique en place, selon un schéma largement répandu dans l'histoire de l'humanité. A. Bourgeot réfute ce terme qui, dans des limites temporelles et spatiales toujours très étroites, lui évoque la France pendant la Deuxième Guerre mondiale associée à la triade « occupation, collaboration, résistance ». A cette notion idéologique, il oppose l'appellation vernaculaire de « combattants ».

Certes, *anamagar* (pl. *inamagaren*) — appellation que se donnent les rebelles — désigne en touareg le combattant, mais uniquement celui qui se bat pour une cause « légitime » et donc « honorable ». On peut lui opposer par exemple le terme *amakénas*, dont le sens est cette fois technique, définissant celui qui sait se battre ou qui exerce son art guerrier, quel que soit le jugement porté sur la validité de la cause dans laquelle il est engagé.

*Anamagar* est donc associé à la notion d'honneur. Mais une fois de plus, mes références à l'honneur touareg et à ses catégories (15) s'opposent diamétralement à la conception d'A. Bourgeot (16) qui,

(13) *Ibid.*

(14) *Ibid.*

(15) Voir H. Claudot-Hawad et M. Hawad, « Coups et contre-coups : l'honneur en jeu chez les Touaregs », *Annuaire d'Afrique du Nord*, XXI, 1982, pp. 793-808.

(16) A. Bourgeot, « Identité touarègue... », art. cit., p. 132.

fidèle au schéma évolutionniste, y dénonce une conception « *maquillé(e) de valeurs morales européano-centristes* » (*sic*) et limite cette notion, chez ces indigènes qui n'ont rien de chevaleresques, à la vengeance ; œil pour œil, dent pour dent ! A propos, que pense A. Bourgeot des guerriers touaregs qui après la défaite de 1919 ont préféré se supprimer eux-mêmes ou encore s'exiler loin du pays touareg, dans l'Ouaddaï, le Darfour et jusqu'à Khartoum au Soudan, ou en Égypte ou encore en Libye, plutôt que de revenir aux tentes ?

Quel est le contexte actuel dans lequel prend sens ce terme de « combattant » ? La plus grande partie de la société — qui n'est d'ailleurs ni nécessairement ni majoritairement engagée dans la lutte armée — ressent bel et bien la période des indépendances et le système mis en place comme un deuxième épisode de la colonisation contre lequel il est nécessaire de se prémunir (« Quand l'indépendance va-t-elle finir ? » est une question fréquemment formulée par mes interlocuteurs), comme je l'ai écrit bien avant les années 1990-1992 (17). A ce titre, la « cause » du soulèvement armé est intelligible pour tous. Par contre, son opportunité ne fait pas l'unanimité. En effet, il existe différentes façons d'envisager la gestion des rapports avec un système unanimement jugé oppressif et prédateur. Plusieurs dynamiques se manifestent : les uns optant pour la résistance passive, d'autres pour la lutte armée, d'autres encore pour des solutions négociées. De même, différentes options politiques se dessinent : intégration, autonomie régionale, indépendance, fédération des États africains... Aussi, en utilisant le terme de « partisan », mon intention n'est évidemment pas de

« sublimer » ou de « conforter idéologiquement » l'aile extrémiste du FLAA (Front de Libération de l'Aïr et de l'Azawagh), mais bien évidemment de rendre compte d'un courant de pensée prégnant et majoritaire dans la société civile et en particulier rurale dont la parole apparaît moins conditionnée par la logique étatique moderne que celle des milieux urbains scolarisés (18). Par ailleurs, je dis explicitement dans mon article que la défense du monde touareg conçu comme une entité (et qui pourrait conduire certains à revendiquer la création d'un État dans le sens moderne du terme, bien que le modèle jacobin ne corresponde pas à l'idéal politique touareg) n'est justement pas représentée sur le terrain des fronts armés qui jusqu'à nouvel ordre ont exprimé des revendications exclusivement régionalistes. Je soupçonne fort A. Bourgeot de ne pas avoir lu l'article même qu'il critique pourtant avec tant de véhémence.

### Censures scientifiques

A cette étape, on se demande bien qui sublime quoi ? Le terme « partisan » doit être censuré, parce que, nous explique A. Bourgeot, « *en l'absence de fondements théoriques et de programme économique et social émancipateur (sic) susceptible d'entraîner l'adhésion libre... cette rébellion ouvre aussi la porte à l'aventure et aux abus.* » Nous voilà fixés : le rôle de l'ethnologue « scientifique » est non seulement d'être le garde-fou des ethnologues idéologiques, mais également des peuples en révolte

(17) Voir notamment H. Claudot-Hawad, « Lin-dé-pen-dance », *Ethnies*, n° 15, 1987 ; *id.*, « Des États-nations contre un peuple... », art. cit.

(18) *Ibid.*

sans programme émancipateur, sans « autorité politique et militaire susceptible d'entraîner une discipline de corps d'armée », ce qui conduit à « l'apparition de "chefs de bandes" enfermés dans des valeurs ethniques » et qui finissent tôt ou tard par se replier dans leur cadre lignager et tribal.

L'hypothèse tribaliste d'A. Bourgeot le conduit naturellement à envisager l'apparition de « chefs de guerre » comme la continuation logique de la structure lignagère d'antan. Loin d'y voir un schéma hérité du passé, j'interprète au contraire cette éventualité comme le résultat moderne de la destruction politique et sociale de la société touarègue à laquelle est associée l'émergence de chefs sans représentativité.

D'autre part, dans ce domaine, A. Bourgeot me paraît confondre sans précaution le rôle de l'intellectuel et celui du préfet de police. A ce propos, je lui renvoie son appréciation : « *l'Histoire a d'étranges rencontres* ». Quel est l'enjeu véritable des véhémentes critiques qu'il m'adresse et pourquoi le fait-il seulement aujourd'hui, alors que mon interprétation « fédéraliste » du système politique touareg est exposée dans des publications (19) dont certaines datent déjà de six ans ? Ces prises de position énergiques devraient émouvoir les autorités qui, en butte au « désordre » touareg, pourraient avoir besoin de consultants compréhensifs.

### **État et nomades : un laisser-faire bien encadré**

Les mythes ont la peau dure. Malgré les dénonciations offusquées de mon collègue, je maintiens que la sédentarisation associée à la rai-

son d'État relève de faits largement recensés dans l'histoire et sûrement pas d'une obsession. En fait, le « laisser-faire » de l'État au Niger ou au Mali en ce qui concerne les nomades est très discutable et s'inscrit dans un cadre fort contraignant. Ainsi, les territoires autrefois gérés par les nomades selon une rationalité économique stricte (20) sont considérés aujourd'hui comme des terres vacantes et comme un bien public dont l'État se réserve le contrôle. Pratiquement, cela signifie que les nomades, en l'absence de statut foncier qui leur reconnaisse le droit de gérer leurs terres, ne peuvent empêcher légalement ni les prédatons ni les installations sauvages sur leur écosystème qui s'appauvrit de jour en jour (21). Combien d'ONG fraîchement débarquées du Nord avec des programmes parfaitement inadaptés aux zones arides ont reçu l'autorisation officielle d'exercer leur idéologie du jardinage, de la clôture et du barrage, confisquant ou détruisant des parcours pastoraux sans qu'aucun nomade n'ait le droit de protester ? Autre exemple de dépossession : en 1988, avec la création de la réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré, les Touaregs de l'Aïr ont vu passer sous le contrôle absolu de l'État nigérien l'exploitation d'une partie de leur territoire, avec une réglementation qui prévoit « en cas de nécessité dûment justifiée » par

(19) H. Claudot-Hawad, « Lin-dépendance », art. cit., *id.* « Les Touaregs ou la résistance d'une culture nomade », *REMMM*, 51, 1989, pp. 63-73, *id.*, « Honneur et politique... », art. cit.

(20) Voir sur ce point H. Claudot-Hawad, « La conquête du "vide" ou la nécessité d'être nomade chez les Touaregs », *ROMM*, 41-42, 1986, pp. 397-411.

(21) Voir H. Claudot-Hawad, « Nomades et État : l'impensé juridique », *Droit et société*, n° 15, 1990, pp. 211-222.

les seuls fonctionnaires en charge de la réserve évidemment, des « modifications dans le parcours, la circulation ou la résidence » des habitants (*Journal Officiel*, n° 4 du 15 mars 88).

Au Mali aussi bien qu'au Niger, au cours de ces dix dernières années, on constate que la majorité des projets qu'ils soient promulgués par des ONG ou par l'État avec le soutien d'organismes internationaux, ont quasi exclusivement promu des activités de sédentaires (voir en particulier la vogue des cultures maraîchères prônées par les experts internationaux). La culture des salades et des betteraves, ou la plantation d'arbres à pousse rapide — comme le nim qui stérilise les sols — sont-elles des activités qui encouragent l'économie nomade ?

La censure semble décidément être l'instrument préféré d'A. Bourgeot au service de la science, comme si notre profession était dépourvue de cadre déontologique. Je devrais en effet m'interdire de citer l'un de ces projets de « développement » en zone nomade pour cause d'accès difficile aux sources et parce que ce projet n'a pas été réalisé. Les deux motifs invoqués sont absurdes. L'histoire, s'écrit-elle à partir des seuls documents officiels et publics ? Est-ce qu'A. Bourgeot, quand il enquête « sous l'accacia » demande à ses interlocuteurs si leurs propos sont privés ou publics ? Pourquoi n'a-t-il pas les mêmes scrupules moraux quand il cite ses « informateurs » ? Le rapport en question du ministère du Plan auquel je me réfère (*Rapport de l'étude sur la réinstallation sur certains sites du département de Tahoua des populations expulsées d'Algérie*) résulte d'une mission menée par H.A. Sidikou et I. Hamzata, dans la région de Tahoua du 7 au 15 août

1986 « afin d'identifier les possibilités d'accueil et d'installation de ces populations autour de certains points d'eau aménagables, avec en perspective l'amorce d'un processus progressif de sédentarisation ». Ce document m'a été procuré de manière anonyme, ce que je respecte, et je le cite car je suis sûre de ma source ; je donne par ailleurs les détails utiles (date et titre) qui permettent de l'identifier dans les Archives du ministère en question. Je ne suis certes pas masochiste au point de m'exposer inutilement si je n'étais pas certaine de l'authenticité de ce rapport.

Enfin, que ce projet ait été réalisé ou non ne le prive en rien de son sens : c'est le cadre conceptuel qu'il révèle et dans lequel s'est produite la réflexion sur les problèmes d'« insertion » des nomades touaregs au Niger qui est intéressant. Il est comparable dans ce sens aux projets algériens et libyens. Une étude en cours sur les programmes de développement en zone nomade d'après les rapports disponibles de différents experts permettra d'évaluer la prégnance de ce modèle.

Enfin, s'il fallait suivre les recommandations d'A. Bourgeot, je ne vois pas à quel projet de développement il accorderait sa licence de citation, car, en dépit des crédits du « Fonds de contrepartie de l'aide alimentaire de la CEE » ou d'autres organismes internationaux, qui ont été détournés, et mis à part bien entendu le massacre des populations civiles (22), aucun projet d'envergure n'a été effectivement accompli en pays touareg ces dernières années.

(22) Massacre que notre collègue, toujours fidèle à ses sources officielles, réduit à quelques dizaines de civils, voir Bourgeot et Casajus, *Libération*, 27 août 1992.



## L'informateur unique

Le schéma évolutionniste structure si bien la pensée d'A. Bourgeot qu'il lui sert à nouveau d'attelle dans le registre diffamatoire. Ainsi, au sujet de mes méthodes d'investigation, ce dernier m'accuse de façon absolument calomnieuse, procédure qui ne contribue certes pas à élever le débat scientifique, que mes recherches ne se basent pas sur des enquêtes de terrain (où en est la transparence des sources d'A. Bourgeot ?), mais sur les déclarations d'un « informateur unique », allusion épaisse à la personne qui se trouve être à la fois un Touareg et mon époux. En effet, quel autre rapport intellectuel pourrait avoir une ethnologue avec un indigène si ce n'est celui qui lie le penseur à l'informateur ? Superbe schéma néo-colonial ! Hélas les sauvages ne sont plus ce qu'ils étaient. Hawad se prétend auteur — son huitième ouvrage est sous presse — et quand il écrit à l'occasion pour des revues scientifiques, il signe ses articles lui-même sans la médiation d'un ethnologue assermenté. Décidément, c'est le monde à l'envers.

## La vérité en histoire ?

La position caricaturale d'A. Bourgeot démontre les difficultés qu'éprouve la science à s'écarter du paradigme de la politique officielle. Que l'histoire soit un enjeu politique est un truisme ! Mais lorsque cette considération, par ailleurs intéressante car elle devrait engager à la vigilance, n'est appliquée qu'aux versions qui contredisent l'histoire officielle, elle devient l'instrument même du dogme et de la censure. Est-ce que la censure a un sens dans nos dis-

ciplines ? Notre rôle n'est-il pas de mettre à jour d'autres intelligibilités historiques que celles que légitiment les pouvoirs en place, afin, peut-être, d'être moins surpris par les événements qui feront l'histoire de demain ?

Pour garantir la validité d'une enquête, je crains bien que « l'ombre de l'accacia » ne soit pas suffisante. L'envergure des hypothèses théoriques est autrement plus décisive, permettant de ne pas empaqueter les données dans des schémas préétablis assaisonnés à la langue de bois.

Posant le problème de la vérité en histoire dans une remarquable étude sur la révolte de 1917 chez les Touaregs Kel Denneg, Lina Brock disait : « finalement, c'est en rassemblant les récits qui représentent des prises de position importantes dans une société donnée — (ou dans les) différentes sociétés en présence — que nous pouvons entendre non pas une seule voix mais la conversation à laquelle ces voix prennent part » (23).

Jugeons-en. Beaucoup de travail reste à accomplir pour restituer cette discussion et faire admettre la pluralité des voix contradictoires et complémentaires qui seules font l'histoire.

**Hélène Claudot-Hawad**

(23) L. Brock, « Histoire, tradition orale et résistance : la révolte de 1917 chez les Kel Denneg », *REMMM*, n° 57, 1990, pp. 49-76.